

AIDE-MÉMOIRE

Prévention des maladies porcines émergentes

La diarrhée épidémique (DEP), le deltacoronavirus porcine (DCVP) et le Senecavirus A (SVA) représentent des enjeux sanitaires importants pour la filière porcine québécoise.

La prévention et la détection rapide de ces maladies sont essentielles pour limiter les risques de propagation et protéger les troupeaux porcins.

1. DEP et DCVP

Description

- Causés par des coronavirus contagieux qui affectent les porcs
- Aucun risque pour la salubrité de la viande et la santé humaine
- Signes cliniques importants d'une durée de 3 à 4 semaines, plus marqués pour la DEP que le DCVP
- Apparition des signes cliniques entre 1 à 3 jours
- Transmission entre les porcs par les fèces ou par du matériel contaminé (bottes, vêtements, outils, remorque, etc.)
- Aucun vaccin ou traitement efficace

Détection

Type d'élevage	Signes cliniques	Mortalité	
		DEP	DCVP
Porcelets allaités	Apparition rapide de diarrhée, vomissements abondants et déshydratation	50 à 100 %	25 à 50 %
Porcs en croissance et adultes	Apparition rapide de perte d'appétit, abattement, diarrhée et vomissement	1 à 5 %	< 1 %



2. Senecavirus A

Description

- Maladie semblable à des maladies à déclaration obligatoire (ex : fièvre aphteuse)
- Aucun risque pour la salubrité de la viande et la santé humaine
- Apparition des signes cliniques entre 3 à 5 jours
- Transmission entre les porcs par les fèces et le sperme, de la truie aux porcelets ou par du matériel contaminé (bottes, vêtements, outils, remorque, etc.)
- Aucun vaccin ou traitement efficace

Détection

Type d'élevage	Signes cliniques	Mortalité
Porcelets nouveaux nés	Observation possible de diarrhée dès 5 à 6 heures d'âge	0 à 30 % avec augmentation soudaine et résolution rapide
Porcs en croissance et adultes	Boiteries (0,5 à 70 %) associées à des vésicules ou des ulcères sur le groin, les mamelles et les pieds. Possibilité de perte d'appétit, abattement et fièvre	0 à 30 % selon stade de production et sévérité des signes cliniques



Bande blanche au niveau de la bande coronaire



Lésions au niveau des pieds

3. Que doivent faire les éleveurs en cas de suspicion de l'une de ces maladies?

- Contacter immédiatement votre vétérinaire.
- Isoler le site et cesser les déplacements d'animaux en attendant le diagnostic.
- En présence de lésions vésiculaires :
 - Contacter rapidement le MAPAQ au 1-844-264-6289 ET
 - Aviser le bureau local de santé animale de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).
- En cas d'un résultat positif, contacter l'EQSP via la ligne d'urgence des Éleveurs de porcs du Québec 1-866-218-3042

4. Quelles sont les mesures de biosécurité recommandées?

- Exiger des remorques lavées, désinfectées et séchées ou effectuer un transfert de remorque à remorque.
- Maintenir une séparation lors du chargement (éleveur à l'intérieur du bâtiment et transporteur à l'extérieur).
- Laver et désinfecter les quais après chaque utilisation.
- Tenir un registre des visiteurs et des déplacements des animaux.
- Appliquer le principe du corridor danois (zones propres/sales) en utilisant des bottes et vêtements dédiés. ■



Vésicule



Guérison